

son quelconque dans les conditions exigées par la loi actuelle, je ferai voir qu'il existe d'autres obligations que celles des intérêts et les unes parfois plus onéreuses, telles sont les taxes municipales—les égouts, les améliorations sur place, les trottoirs, et d'autres de cette nature. Une personne ne tient pas à payer loyer pour le reste de ses jours. Elle désire posséder sa propre maison, autrement il arrive qu'après un nombre d'années, elle se trouve au même point de départ. Je le répète donc personne ne peut payer plus que la quatrième partie de ses émoluments pour le loyer. Quelques-uns, je sais, le font, mais ils sont au nombre de ceux qui déménagent la nuit quand le propriétaire est absent et on les cherche le lendemain.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois que l'honorable député s'y entend mieux que moi sur cette question. Est-ce que ce sont nos règlements ou plutôt ceux des provinces qui interdisent le placement de cet argent dans la construction d'une maison à deux logements? Est-ce que nos règlements défendent la chose?

M. VERVILLE: L'an dernier, à Montréal, nous avons demandé au gouvernement provincial de modifier les règlements, et ils l'ont fait, seulement il fallait que la chose soit sanctionnée par le Gouvernement fédéral, et celui-ci n'a pas voulu permettre cette modification, de sorte que nous en sommes au même point.

Le très hon. M. MEIGHEN: Etait-ce l'hiver dernier?

M. VERVILLE: Non, la chose eut lieu à l'avant dernière session, à Québec. Nous pourrions avoir maintenant un plus grand nombre de logements si ces restrictions n'existaient pas. J'ai reçu de quatre à cinq cents demandes de la part d'ouvriers qui désirent se construire des logements mais qui en sont empêchés par les règlements.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le prêt était sous l'administration de l'ancien président du conseil privé, l'honorable M. Rowell. C'était un prêt aux différentes provinces et celles-ci établirent des règlements sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil, quant aux conditions auxquelles elles prêteraient l'argent pour la construction de maisons.

L'objet en était, comme vient de le dire l'honorable député (M. Verville) de procurer des logements aux petits salariés, et non à ceux qui ont des revenus plus considérables. Je me rappelle qu'une difficulté

s'est élevée parce qu'à Montréal, pour les raisons données par mon honorable ami, il était plus avantageux de bâtir des maisons à deux étages. Je pensais que c'était la maison jumelle que l'on avait mentionné, mais l'on m'apprend que c'est l'autre. Cependant, je ne savais pas auparavant qu'il y avait objection à la construction de maisons à deux étages, mais cette question a été soulevée. J'avouerai que les paroles de mon honorable ami m'ont vivement impressionné et que ses statistiques semblent être très justes et convaincantes. Je ne crois pas que la loi ait besoin d'être modifiée. Je ne veux pas m'engager définitivement, parce que nous devons examiner la situation entièrement. Cependant, si nous décidons que le désir de l'honorable député peut être accompli—quant à moi, je ne demande pas mieux—it suffirait de changer le règlement.

M. VERVILLE: Le premier ministre sait de quelles maisons je veux parler; au rez-de-chaussée, il y a cinq ou six chambres pour une famille et le premier étage est exactement de même. M. Adams dit que le propriétaire pourrait habiter une partie de l'immeuble et louer l'autre. Il prétend que ce serait de la spéculation et que la loi devrait l'empêcher. J'avoue que, en un sens, c'est de la spéculation, mais je ne vois pas comment un homme pourrait payer sa maison dans un temps déterminé s'il n'est pas libre d'en louer une partie.

(L'article est adopté.)

Pour l'établissement, la construction et l'aménagement de l'Institut canadien des recherches nationales, \$150,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Je me suis opposé à cet article à la dernière séance de la Chambre qui a pris fin ce matin. La loi créant le bureau national de recherches a été rejetée au Sénat et elle n'a pas été ressuscitée dans la saine atmosphère de la Chambre des communes de sorte que je ne pense pas que cet article soit justifié.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous avons du travail à faire, et le Gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner son programme. Nous pouvons économiser beaucoup de temps en nous mettant à la tâche cette année. Je ne sache pas que le Sénat ait jamais tenu une conduite aussi injustifiable que dans cette affaire.

M. LAPOINTE: Abolissons le Sénat puisque ses décisions ne valent rien.